

PROGRAMME DE FORMATION

Le démembrement de propriété : aspects généraux applicables à l'assurance vie

2019

Dates et Lieux	A définir
Durée	1 jour
Horaires	A définir

Public	Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Type	
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Prérequis	
-----------	--



Intervenant

A définir

Objectif(s) de la formation

- Maitriser l'utilité du démembrement en matière d'assurance vie : lors de la souscription et lors de la rédaction de la clause bénéficiaire.

Contenu pédagogique

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le démembrement d'une créance
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La souscription d'un contrat en démembrement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La problématique des co-souscriptions : quels sont les pouvoirs respectifs de l'usufruitier et du nu propriétaire ▪ L'abus de droit ▪ La souscription démembrée et ses conditions : la préexistence du démembrement ▪ Les modalités pratiques de souscription : l'assuré, le souscripteur, le bénéficiaire désigné... ▪ Le cas particulier de la souscription en quasi-usufruit : souscripteur et assuré, rachat partiel
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rachat partiel ou total d'un contrat démembré : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les difficultés d'interprétations fiscales sur le rachat (part d'intérêt et part de capital) ▪ La fiscalité applicable en pratique ▪ Le cas particulier des prélèvements sociaux suite à la réforme de la LFSS de 2010 ▪ Les rachats sur des contrats assortis de moins-values latentes
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La clause bénéficiaire démembrée
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspects civils : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La validité de la clause : quasi usufruit et clause de remploi ▪ Exemple d'utilisation pratique ; ▪ Sort des capitaux démembrés ; ▪ Les pièges de la clause démembrée : les limites de la pratique... ▪ Les contraintes du quasi usufruit et de la créance de restitution...
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspects fiscaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démembrement et 990 I du CGI ▪ Démembrement et article 757 B du CGI ▪ L'utilité du recours au bénéficiaire à titre onéreux.

Contactez-nous

Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : formation@fidroit.fr

Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : formationpro@fidroit.fr